

VILLE DE ROYAN

OBJET:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Subvention au
"Roc Haltérophilie"

REUNION DU 21 DECEMBRE 1960 à 20 H.30

60133

Le vingt et un décembre mil neuf cent soixante, à 20 H.30,
le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire,
au lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie, sous la présidence de
M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 17 décembre 1960.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS - ROCHEDEREUX-BRENUSSAU - LANOUE -
MOUCHOT - GUILLAUD - MONGRAND - LAMCUCHE - FLAHAUT - MASSE - PONTANILLE-
BERLAND - ETCHERBER - REIX - GACHET - MENANT - BOUCHET - BUJARD - GALLAND

Représentés : M. BISCAYE par M. le Maire
M. LANUSSE par M. ETCHERBER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la Loi du 5 avril 1884,
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du
Conseil .

M. BUJARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné
pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Au sein du ROC, la section haltérophilie s'est considérablement développée au
cours des années 1959 et 1960. Elle a organisé plusieurs galas sportifs et l'un de ses
membres est devenu " Champion de France amateur d'haltérophilie " , d'autres obtenant
d'excellents résultats.

La ville se doit d'encourager les efforts faits par cette très active section du
ROC et la Commission des Sports propose l'attribution au ROC poids et haltères d'une
subvention de 250 NF.

Le Conseil Municipal

Vu les efforts faits par le " ROC Haltérophilie " et les excellents résultats
sportifs obtenus au cours de l'année 1960, un de ses membres étant devenu champion
de France Amateur

Vu les propositions faites par la Commission des Sports

décide

- de verser au ROC ^{"Haltérophilie"} Football une subvention pour l'année 1960 de 250 NF (deux cent
cinquante nouveaux francs) (à titre exceptionnel)

- dit que la dépense sera imputée au chap. XXXIII " Dépenses Imprévues du Budget
1960 "

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



APPROUVE

ROCHEFORT S/MER LE 21 Janvier 1961

LE SOUS PREFET
signé: L.VOCHEL

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 24 Janvier 1960

Pr le Maire
l'Adjoint Délégué,



M. MATRAS